

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL de Curis au Mont d'Or

**Du 1er JUILLET 2020**

L'an deux mille vingt, le mercredi 1<sup>er</sup> juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Curis-au-Mont-d'Or s'est réuni en session ordinaire, salle du Vallon, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pierre Gouverneyre, Maire. Le quorum était atteint.

**Étaient présents :** M. Pierre GOUVERNEYRE – M. Philippe NICOLAS – Mme Martine DUCHENAUX - M. Michel JAENGER - Mme Bérange DURAND MATHIEU - M. Stéphane FERRARELLI – M. Jean-Luc POIRIER - Mme Frédérique BAVIERE - M. Pierre-Antoine COLLIN – Mme Brigitte CHATRON LEFEBVRE - Mme Marie-Hélène VENTURIN - M. Philippe GUINET – Mme Selma JACOB - M. Marc GAUBERT -  
Mme Stéphanie DELEPINE

**Secrétaire de séance :** Marc GAUBERT

**En exercice :** 15

**Présents :** 15 **Votants :** 15

**Date de convocation :** 22/06/2020

**Date d'affichage :** 06/07/2020

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 12 juin 2020 a été adopté à l'unanimité.

## 1/ DELIBERATIONS

### **DELIBERATION 2020.041 : CREATION D'UNE REGIE D'AVANCES ET CREATION D'UN COMPTE DFT AVEC CARTE BANCAIRE**

Monsieur le Maire explique au Conseil que pour faciliter la gestion comptable, afin d'optimiser le temps du régisseur, d'assouplir le régime des paiements par mandat administratif et de régler immédiatement les sommes dues aux commerçants, il est proposé la mise en place d'un compte de dépôt avec carte bancaire. Après délibération, le conseil municipal décide, **à l'unanimité** :

- **D'INSTITUER** une régie d'avances pour le paiement de menues dépenses diverses par carte bancaire.
- **D'INSTALLER** cette régie à la Mairie de Curis-au-Mont-d'Or qui fonctionnera à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020.
- **DE FIXER** le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur à 500 €.

### **DELIBERATION 2020.042 : ELECTION DES DELEGUES - A.I.A.D (Association Intercommunale d'Aide à Domicile Saône Mont d'Or)**

Monsieur le Maire fait procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant à ce syndicat. Monsieur le Maire demande si l'assemblée autorise le vote à mains levées. L'assemblée à l'unanimité approuve le vote à mains levées.

Mme DUCHENAUX Martine se présente au poste de titulaire.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (Martine DUCHENAUX)

Mme Martine DUCHENAUX, **à la majorité**, est élue déléguée titulaire à l'Association Intercommunale d'Aide à Domicile Saône Mont d'Or.

Mme CHATRON Brigitte se présente au poste de suppléante.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (Brigitte CHATRON)

Mme CHATRON Brigitte, **à la majorité**, est élue déléguée suppléante l'Association Intercommunale d'Aide à Domicile Saône Mont d'Or.

### **DELIBERATION 2020.043 : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de revoir certaines dispositions du règlement intérieur du restaurant scolaire et de la garderie à compter de la rentrée 2020-2021.

Après délibération et vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les modifications du règlement intérieur à appliquer dès la rentrée scolaire 2020-2021.
- **DIT** que le nouveau règlement intérieur 2020-2021 sera joint à la présente délibération.
- **DEMANDE** l'envoi de la présente délibération à Monsieur le Préfet pour information.

### **DELIBERATION 2020.044 : CONVENTION SAONE EN SCENES 2020**

En vue de l'organisation du Festival Intercommunal "Saône en scènes, organisé et porté par l'association "Théâtre des Bords de Saône", Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention de partenariat entre l'organisateur et les communes accueillantes est à signer.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents s'y afférant.

### **DELIBERATION 2020.045 : RETRAIT DE LA DELIBERATION N° 2020.039 DU 12 JUIN 2020**

Monsieur le Maire rappelle que la délibération n° 2020.039 du 12 juin 2020, votée à l'unanimité des membres présents, désignait les membres du Conseil Municipal amenés à siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres pendant la mandature.

Considérant la demande de retrait transmise le 25 juin 2020 par la Préfecture du Rhône, par laquelle il est notifié à Monsieur le Maire que la délibération précitée est entachée d'illégalités aux motifs que :

Le Code Général des Collectivités Territoriales, par ses articles L.1411-5, L.1411-10 et D.1411-3 à D.1411-5, dispose que trois membres titulaires et trois membres suppléants soient élus pour les communes de moins de 3 500 habitants, en plus du Maire, Président de droit.

L'article 22 du Code des Marchés Publics, mentionné à la délibération précitée, est abrogé et n'a donc plus lieu d'être appliqué.

Entendu la présentation faite par Monsieur le Maire et la lecture de la demande de retrait émanant de la Préfecture du Rhône ;

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- **RETIRER** la délibération n° 2020.039 précédemment votée par le Conseil Municipal le 12 juin 2020.
- **DELIBERER** à nouveau, au sein de cette même séance du Conseil Municipal, à la désignation des membres appelés à siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres pendant la mandature, conformément aux articles L.1411-5, L.1411-10 et D.1411-3 à D.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## **INFORMATIONS**

**Point sénatoriale** : élections de 3 titulaires et de 3 suppléants le 10/07/2020 (Election le 27/09/2020).

**Point sur l'ouverture des équipements communaux** : en raison de personnel absent, la Mairie est toujours fermée mais il est possible de prendre des rendez-vous par téléphone. La salle du Vallon est de nouveau ouverte pour le tennis de table, le karaté et le laido. Le cimetière est ouvert. Le stade et le jardin d'enfants sont toujours fermés, la gendarmerie est informée que le public a réinvestit les lieux mais l'arrêté de fermeture n'est toujours pas levé. L'Eglise est ouverte pour les cérémonies. L'école poursuit les consignes d'accueil en vigueur. La bibliothèque réouvrira le 4 juillet 2020.

**Ecole** : l'école de Curis est surveillée par l'Inspection académique pour une possible ouverture de classe. Réfléchir à l'aménagement d'une nouvelle classe. Avoir une réflexion globale sur l'espace récréation

**Restaurant scolaire** : organiser un groupe de travail sur la construction d'une nouvelle cantine.

**Point d'avancement sur le projet d'éclairage public en partenariat avec le SIGERLY.**

## QUESTIONS DU PUBLIC

Mise en place de 6 poteaux de 12 mètres de haut le long de la route des Monts d'Or, est-il prévu un abaissement ?

PG : il faut laisser le temps aux arbres de pousser un peu pour réaliser comment les poteaux s'intègrent à ce nouvel espace.

Pourquoi la Métropole n'a pas pensé à intégrer une piste cyclable sur cette nouvelle voie à la place des stationnements ?

FB : il y a eu une réunion publique et les habitants de la route des Monts d'Or souhaitent davantage de stationnement.

JLP : c'est une zone à 30 km/h donc une zone apaisée.

**La séance est levée à 22h30.**